

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1551

présenté par

M. Tian, M. Hetzel, Mme Boyer, M. Aboud, M. Tardy et M. Siré

ARTICLE 28

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« , notamment en ce qui concerne les enjeux et les problématiques spécifiques aux publics en situation de vulnérabilité ainsi qu'à leurs aidants familiaux ou leurs proches aidants. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

De nombreux rapports mettent en exergue les difficultés d'accès aux soins des personnes vulnérables : la méconnaissance des professionnels de santé de la spécificité de ces publics peut en partie expliquer ces non-recours. La formation continue des professionnels de santé devrait être un levier important pour pallier à ces manques.

Concernant les aidants familiaux et proches aidants, on sait que l'aide apportée a d'importantes conséquences sur leur état de santé. La formation continue peut constituer dans ce cas aussi un levier pour la sensibilisation des professionnels à ces travailleurs de l'ombre, en leur apportant des outils pour mieux repérer leurs souffrances et besoins spécifiques.